

**Assemblée Générale Vendredi 14 Mars**

**Bilan Financier 2024**

<b>2024 (*)</b>	
<b>COTISATIONS</b>	<b>COGETISES</b>
<b>2295€</b>	<b>1434€96</b>

2024 REEL (**)			2025 1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE (***)	
<b>RECETTES</b>	<b>COTISATIONS</b>	<b>2295€</b>	<b>RECETTES</b>	<b>COTISATIONS</b>
DEPENSES :	GOGETISES 2023	618€26	DEPENSES : COGETISES	1199€88
	COGETISES 2024 1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE	235€08	(FIN PAIEMENT 2024)	
	FONCTIONNEMENT (1)	85€	FONCTIONNEMENT (5)	146€
	FRAIS BANCAIRE (2)	53€40	FRAIS BANCAIRE	5€20
	ASSURANCE (3)	117€05	ASSURANCE (6)	117€05
	DEPENSES EXCEPTIONNELLES (4)	10€		
	ALIMENTAIRE	110€24	ALIMENTAIRE (7)	56€52
<b>SOLDE AU 31 /12/2024 : 3432€</b>			<b>SOLDE AU 31/01/2025 : 3561€44 – dépenses = 2036€76</b>	

- (\*) En 2024 nous avons eu 2295€ de cotisations pour 14 adhérents dont 13 sur l'ensemble de l'année. 1 agent est partie sur une autre commune.

Pour l'ensemble de ces cotisations, le décompte des charges Cogetises est de 1434€96, une partie a été réglée en 2024 et le solde en ce début d'année 2025, après calcul de l'ensemble des paiements des cotisations des adhérents.

L'argent reversé par ce biais permet de faire vivre le syndicat, mais aussi de nous offrir des possibilités de formations, d'être assurés en tant que syndiqués...

- (\*\*) Pour l'année 2024 les recettes sont donc composées des cotisations (2295€) et les dépenses en premier lieu de Cogétise : la fin des paiements de 2023 (618€26) et le 1<sup>er</sup> trimestre de 2024 (235€08).

Pour 2025, nous devrions anticiper un peu plus les paiements à l'année du fait de l'enregistrement de tous les adhérents sur le logiciel. Ainsi, chaque mois n+1 de trimestre nous allons pouvoir calculer le paiement à devoir en réel. Nous devrions donc faire un règlement en avril, juillet et octobre et solder 2025 en 2026 une plus petite somme. Cela permettrait d'avoir une vision plus réaliste de ce que nous pouvons utiliser pour le syndicat sur le compte.

Les autres dépenses en 2024 ont concerné l'alimentaire pour les réunions, les frais bancaire (2) (ces derniers sont passés en janvier de 3€ 10 à 5€20 en décembre), l'assurance (3) (MAIF prise pour les réservations de salles), des frais de fonctionnement par l'achat de la senséo (1) et des remboursements exceptionnels lors d'AG (4).

Le solde fin 2024 était de 3432€ mais il faut prendre en compte les frais du premier trimestre qui faussent ce solde.

- (\*\*\*) En février 2025, nous avons fini de régler COGETISE pour 2024, réglé à nouveau l'assurance (6) (voir en vote la nécessité de cette assurance car nous ne louons pas de salles à la Mairie), effectuer des frais de fonctionnement (5) par l'achat d'un téléphone portable (voté lors de notre dernière réunion).  
Le solde réel serait donc d'environ 2036€.
- En 2025 il faudra anticiper le règlement de l'abonnement du téléphone et chaque trimestre Cogetises à hauteur de 350€ environ.
- Pour cette amélioration vos trésoriers effectueront la formation Cogetise en mai

- Nous souhaitons remercier Marie Noel qui a tenu seule la trésorerie sur ces deux dernières années et nous nous rendons compte qu'il s'agit ici d'un réel investissement. Merci Marie No 😊